

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marianne Côté

<https://www.cadre21.org/membres/32ae0e14fc0fe079543e6c1c>

Date d'obtention : 2024-03-28 12:22:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que nous devons intervenir rapidement afin de limité la propagation des images et ou des vidéos. C'est d'avoir une ligne directive afin d'intervenir efficacement afin d'assuré la sécurité et l'intégrité des élèves impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je pourrais intervenir rapidement en sachant quel ligne directive prendre afin de veiller à la sécurité et l'intégrité des élèves impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À prendre en charge la situation le plus rapidement possible. Dans aucun cas, regarder les images et ou vidéos qui ont été dénoncer et suivre la trousse Sexto qui sera un outil efficace pour mon intervention.